

COMMUNIQUE DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE A POUYLOUBRIN

LES DIMANCHES 12 ET 19 JANVIER 2014

En vue de l'élection d'un nouveau maire, en remplacement du maire décédé, les électeurs de la commune de POUYLOUBRIN sont convoqués, par arrêté préfectoral du 26 décembre 2013, pour **élire deux conseillers municipaux**, afin de compléter le conseil incomplet.

Cette élection se déroulera le dimanche 12 janvier 2014, de 8 h à 18h, pour le 1^{er} tour, et, en cas de second tour, le dimanche 19 janvier 2014.

S'agissant d'un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

- au 1^{er} tour : la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2nd tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

Dans les 15 jours suivant l'élection de ces deux conseillers municipaux, le conseil municipal sera convoqué pour procéder à l'élection du nouveau maire.

